

**ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024**

**IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

**1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS**

<b>Taxe foncière bâtie :</b>	
a. Personnes de condition modeste	6 542
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	60
c. Locaux industriels	185 523
d. Logements sociaux : exo de longue durée	2 147
<b>Taxe foncière non bâtie</b>	2 041
<b>Taxe d'habitation :</b>	
a. Dotation pour perte de THLV	>>>
b. Mayotte	>>>
<b>Cotisation foncière des entreprises :</b>	
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	>>>
b. Base minimum	
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

**2. BASES EXONÉRÉES**

<b>Taxe foncière bâtie :</b>	
a. Par le conseil municipal	704 921
b. Par la loi	
<b>Taxe foncière non bâtie :</b>	
a. Par le conseil municipal	3 422
b. Par la loi (terres agricoles)	
c. Par la loi (autres)	
<b>Cotisation foncière des entreprises</b>	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	
<b>3. BASES DE TAXE D'HABITATION</b>	
a. Résidences secondaires et assimilées	349 800
b. Logements vacants soumis à la THLV	148 200
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	102 448
d. Bases dégrévées locaux vacants	53 378
e. Bases dégrévées majo THS	

**4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES**

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	

**5. RÉFORMES FISCALES**

a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Coefficient correcteur	0,700836
d. Taux FB commune 2020	29,88
e. Taux FB département 2020	29,91

**6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX**

**6.1. TAUX PLAFONDS**

Taxes	Taux moyens communaux de 2023 au niveau :		Taux plafonds de 2024	Taux des EPCI de 2023	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14)
	national	départemental			
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,42	57,81	144,53	3,99000	140,54
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,82	83,06	207,65	3,90000	203,75
Taxe d'habitation (TH)	24,45	23,01	61,13	10,54000	50,59
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

**6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle...**

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

**6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH**

a. Tx moy. 75% départemental	9,16
b. Taux maximum de la majo	>>>

**6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE**

<b>Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2023 au niveau :</b>	
a. National	>>>
b. Communal	>>>
<b>Taux maximum :</b>	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>
<b>Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique</b>	37,51



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition provisionnelles 2024 4	Produits référence 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	7 325 253	60,99	140,54	7 640 000	4 659 636	60,99	4 659 636
Taxe foncière non bâties (TFNB)	21 300	117,23	203,75	22 200	26 025	117,23	26 025
Taxe d'habitation (TH)	635 289	10,61	50,59	498 000	52 838	10,61	52 838
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	4 738 499			
Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition provisionnelles 2024	Produit référence 2024 (col.4 x col.2 x col.3)	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	4 738 499 =		
Taxe d'habitation (TH)			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
	0			196 313	0	0	-1 422 070	11 -1 225 7

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	4 738 499	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	-1 225 757	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024	3 512 742
---	-----------	---	---	------------	---	---	-----------

A ALBI

Le 07 MARS 2024

Pour la Direction des Finances publiques,  
YVES JULIEN

DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le

Pour la Préfecture,

26 mars 2024

Le

Pour la Commune,